

 *Tableau de bord sur les*
bénéficiaires des Points Relais
Conseils VAE en Aquitaine

Les cahiers de l'observatoire

2015



Aquitaine Cap Métiers – Carif-Oref Aquitaine
102 avenue Canéjan - 33 600 Pessac -
Tél. 05 57 81 45 65
www.aquitaine-cap-metiers.fr

Rédaction : Service OREF - Études
Coordination : Angélique Cayrac
Rédaction, Analyse et Statistiques : Emilie Duclos

Édition : Service Expositions - Éditions - Ressources
Coordination : Olivier Maurice
Conception graphique / PAO : Camille Aegerter - Emilie Duclos
Crédit photos : Fotolia

Réalisation Aquitaine Cap Métiers, février 2015.

Toute utilisation des informations de ce document doit mentionner les sources, la date de référence des données et la mention « Réalisation Aquitaine Cap Métiers ».

Chiffres clés sur l'information conseil VAE en 2014 en Aquitaine

L'information conseil : profil type et projets des personnes reçues en entretien conseil en 2014 dans les PRC aquitains.

3 141 individus accueillis dans les PRC aquitains en 2014, dont 47,5 % en Gironde		
Qui sont - ils ?	Part des femmes	63 %
	Moyenne d'âge	39 ans
	Part du niveau V dans les certifications détenues	34 %
	Part des demandeurs d'emploi	52 %
Quels projets ?	1 ^{er} objectif visé	Recherche d'emploi (36 %)
	Origine de la demande	Conseil d'un prescripteur (32,6 %)
	1 ^{er} type de certification visée	Diplôme de l'Education nationale
	1 ^{er} niveau visé	Niveau III (31 %)
Etat de la démarche	Part de démarche VAE confirmée à l'issue d'un entretien conseil	65 %
	Situation des candidats 6 mois après un entretien conseil (en 2014)	386 questionnaires complétés, 22 entretiens conseils à 6 mois complémentaires réalisés. 49 % de démarches VAE poursuivies.

Sommaire

Introduction	page 5
Précautions méthodologiques	page 8
L'information conseil en Aquitaine	page 9
Qui sont-ils ? Caractéristiques du public reçu en entretien conseil dans les PRC aquitains	page 12
Quels sont les objectifs d'une démarche VAE ?	page 23
Quelle est l'issue de l'entretien conseil ?	page 33
Quelle est la situation du candidat 6 mois après l'entretien conseil ?	page 36
Remerciements et sources	page 42

Introduction – Qu'est-ce que la VAE ?

Depuis la loi **de modernisation sociale du 17 janvier 2002**, la validation des acquis de l'expérience (VAE) constitue une troisième voie d'accès aux certifications (diplômes, Titres professionnels et Certificats de Qualification Professionnelle-CQP).

La VAE **prend en compte tous types d'expérience professionnelle** : salariée, non-salariée, bénévole, syndicale, associative. Les périodes de formation initiale ou continue et les stages en milieu professionnel accomplis pour l'obtention d'un diplôme ou d'un titre ne sont pas retenus.

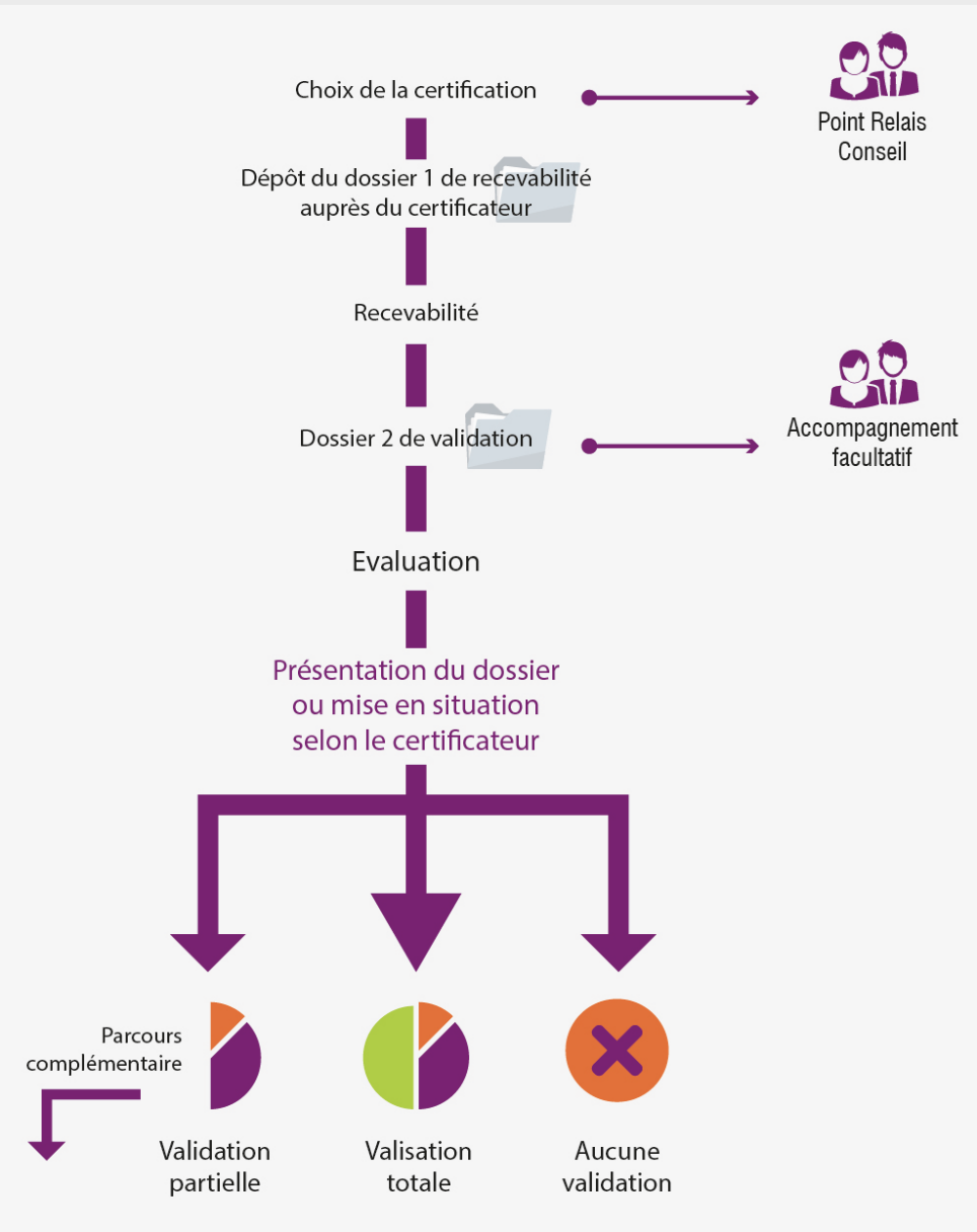
Pour pouvoir être candidat à une certification par la VAE, il faut **justifier de trois années d'activité** en rapport avec le contenu de la certification visée. Ces activités peuvent avoir été exercées en continu ou non, à temps plein ou temps partiel, mais si elles sont trop éloignées dans le temps elles risquent de ne pas être recevables. Certaines certifications peuvent exiger des conditions spécifiques en raison du caractère particulier du secteur professionnel concerné.

La loi du 5 mars 2014 prévoit de faciliter l'accès à ce dispositif pour les personnes ayant un bas niveau de qualification. Le décret n°2014-1354 du 12 novembre 2014 portant diverses mesures relatives à la VAE, en application de la loi du 5 mars 2014, prévoit que les périodes de formation initiale ou continue réalisées en milieu professionnel, accomplies pour l'obtention d'un diplôme ou d'un titre, sont retenues pour les personnes n'ayant pas atteint le niveau V (CAP).

Pour être accessibles par la VAE les certifications doivent être enregistrées au [Répertoire national des certifications professionnelles \(RNCP\)](#). Ce dernier contient, actuellement, **environ 7 700 certifications**.

Afin de les rendre accessibles à la VAE, les ministères ont aménagé progressivement leurs certifications et la **plupart des Branches professionnelles ont fait de même avec leurs certificats de qualification professionnelle (CQP)**. En 2014, environ 280 CQP sont inscrits au RNCP. Les organismes consulaires (chambres de commerce et d'industries, chambres de métiers et de l'artisanat et chambres d'agriculture) permettent de la même façon l'accès à leurs certifications par la VAE.

Introduction – Quelles sont les étapes d'un parcours VAE ?



* Le dossier de recevabilité, aussi appelé « livret 1 », constitue la demande de VAE. Dans ce dossier, le candidat mentionne le diplôme choisi, présente son parcours professionnel ainsi que son parcours de formation. L'ensemble des pièces justificatives est joint à ce dossier. C'est à partir de ces informations que la recevabilité sera examinée. Si le dossier est jugé recevable, cela ne signifie pas que l'expérience est validée. C'est à partir des livrets 1 et 2 que le jury prendra sa décision quant à la validation de la certification visée.

* Le dossier de validation, ou « livret 2 », retrace les principales activités des candidats (contexte de travail, activités et tâches réalisées, niveau de responsabilité, outils utilisés etc.).

Introduction – Qu'est ce que l'Observatoire des parcours VAE en Aquitaine ?

➔ Mission : identifier les parcours des individus engagés dans une démarche de VAE au niveau régional, depuis la phase d'information conseil jusqu'aux décisions des jurys de validation (y compris après validation partielle), ou abandons.

Contexte

Besoins émis dans le cadre du
CPRDFP 2011-2015

Travail d'élaboration du
Schéma régional VAE

Pilotage

Comité de suivi OREF
(Etat et Région)

Mise en œuvre Aquitaine Cap
Métiers

Création d'un **comité technique**
aquitain de la VAE
(PRC et Certificateurs)

Objectif général

Dynamiser la VAE en Aquitaine
en créant un **observatoire** des
parcours pour mieux cibler les
actions en matière de VAE

Résultats attendus

Constituer un système d'information
statistique dédié à la VAE en
Aquitaine

Capitaliser, **mutualiser les sources**
d'informations, connaissances et
expériences

Diffuser des **données d'études** sur
les parcours VAE

Développer une **rubrique**
« **observatoire des parcours VAE en**
Aquitaine » sur le portail d'Aquitaine
Cap Métiers

Outiller les pouvoirs publics et les
partenaires dans leurs actions pour le
développement de la VAE

Précautions méthodologiques

Ce document rassemble les données aquitaines disponibles relatives à l'information conseil VAE pour l'année civile 2014.

Les chiffres présentés ici sont issus d'une base de données régionale commune à tous les Points Relais Conseil (PRC) aquitains : RésoVAE Aquitaine. Ils couvrent la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2014. Cependant, l'extraction a été réalisée le 16 janvier 2015. Certains PRC n'avaient, à cette date, pas saisi certains dossiers de suivi à 6 mois (une dizaine). Ceux-ci ne sont donc pas pris en compte dans les statistiques ci-après.

Parallèlement, des indicateurs statistiques communs à tous les Valideurs ont été identifiés, en fonction de leur pertinence pour une analyse régionale de la VAE, mais aussi en fonction des informations disponibles au sein des organismes certificateurs. Pour l'année 2014, huit organismes de validation ont participé à ce projet : l'AFPA, l'ANFA, le CNAM, le DAVA, la DIRECCTE, la DRJSCS, l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, les Ecoles de la CCI Aquitaine.

Enfin, une base de données consolidée des parcours VAE a été réalisée à partir d'une fusion des données individuelles et anonymisées collectées auprès des PRC et organismes certificateurs participant au projet cette année.

Les données portent sur les champs / indicateurs communs à tous les certificateurs et suffisamment renseignés.

Ce bilan de l'année 2014 ne peut être interprété comme la somme des parcours des candidats qui effectueraient la totalité de la démarche sur une même année. En effet, le rythme d'enchaînement des étapes varie selon les candidats (qui ont jusqu'à 5 ans pour mener à bien leur démarche) et certaines étapes restent facultatives (comme l'accompagnement).

La méthodologie mise en place par l'observatoire permettra à terme de suivre le parcours des candidats à la VAE dans le temps, sans se limiter à des indications annuelles qui ne reflètent que partiellement la réalité des bénéficiaires.

Ces éléments feront l'objet d'une publication ultérieure.

 **L'information conseil en Aquitaine**



L'information conseil en Aquitaine

Le Conseil régional d'Aquitaine, les services de l'Etat et les partenaires sociaux ont souhaité renforcer l'animation et le développement de la VAE en Aquitaine, par une concertation autour du **Schéma de développement de la VAE**. Il s'agit, avec l'ensemble des acteurs de la VAE, de donner les moyens nécessaires à la réussite de chaque aquitain dans son parcours de validation d'acquis.

Le Conseil régional d'Aquitaine finance le **réseau des Points relais conseil (PRC) en VAE sur les 5 départements**. Il a confié pour la période 2013-2016 aux Centres Institutionnels de Bilan de Compétences régionaux les missions de PRC, afin **d'informer, de conseiller et d'orienter gratuitement tout public** sur environ 60 lieux d'accueil répartis sur la région.

Les **PRC reçoivent annuellement entre 2 500 et 3 500 personnes**. Mais le nombre de personnes s'informant sur la VAE est, dans les faits, supérieur car les ministères certificateurs peuvent accueillir directement les personnes intéressées.

Bien qu'optionnel, le passage par un PRC constitue la première étape d'un parcours VAE. Un conseiller donne au candidat les éléments qui lui permettent de vérifier si son projet VAE est solide, de définir les certifications qui peuvent y correspondre, de connaître le parcours à suivre et les possibilités de financement. Il peut ensuite envisager avec le PRC une orientation vers une ou plusieurs certifications *via* la VAE, ou au contraire vers une autre action ou démarche.

En 2014 :

- **78 % des individus reçus en entretien conseil se sont vu conseiller d'entreprendre une démarche VAE** compte tenu de leur expérience professionnelle ou personnelle.
- 9 % des individus ont été orientés vers une formation,
- 2 % vers un bilan de compétences,
- 11 % vers d'autres actions ou dispositifs.

Au-delà du conseil préalable, les conseillers peuvent être amenés à accompagner des candidats pendant le parcours VAE.

Depuis avril 2012, les PRC proposent des **actions de suivi à 6 mois** : enquête par questionnaire auprès de tous les bénéficiaires rencontrés, 6 mois après leur entretien conseil, et possibilité d'un entretien de conseil à 6 mois pour faire le point sur sa situation et lever les freins éventuellement rencontrés.

La mission d'information et de conseil des PRC est également désormais **destinée aux entreprises**.

Les lieux d'accueil en Aquitaine

Gironde - CIBC 33

05 57 54 25 00

15/17, av. Thiers, 33100 Bordeaux
30, cours Tourny, 33500 Libourne
53, cours des Fossés, 33210 Langon

www.cibc33.fr

Landes / Pyrénées Atlantiques - CIBC Sud Aquitaine

05 58 46 13 62 - Landes

2128 av de la Résistance, 6 Ilot Campus, 40990 Saint-Paul lès Dax

141 av Rozanoff, 40000 Mont de Marsan

05 59 27 39 69 - Pau

05 59 55 88 05 - Bayonne

3, rue Emile Garet, 64000 Pau

11, bd Alsace Lorraine, 64100 Bayonne

www.cibcsudaquitaine.net

Lot et Garonne / Dordogne - CIBC Solutions RH

05 53 45 46 90 – Dordogne

Résidence Lamartine, 11 avenue Georges

Pompidou, 24000 Périgueux

Maison de l'Emploi du Sud Périgord, 16 rue du Petit Sol,
24100 Bergerac

Maison de l'Emploi du Périgord Noir, Place Marc Busson,
24200 Sarlat la Canéda

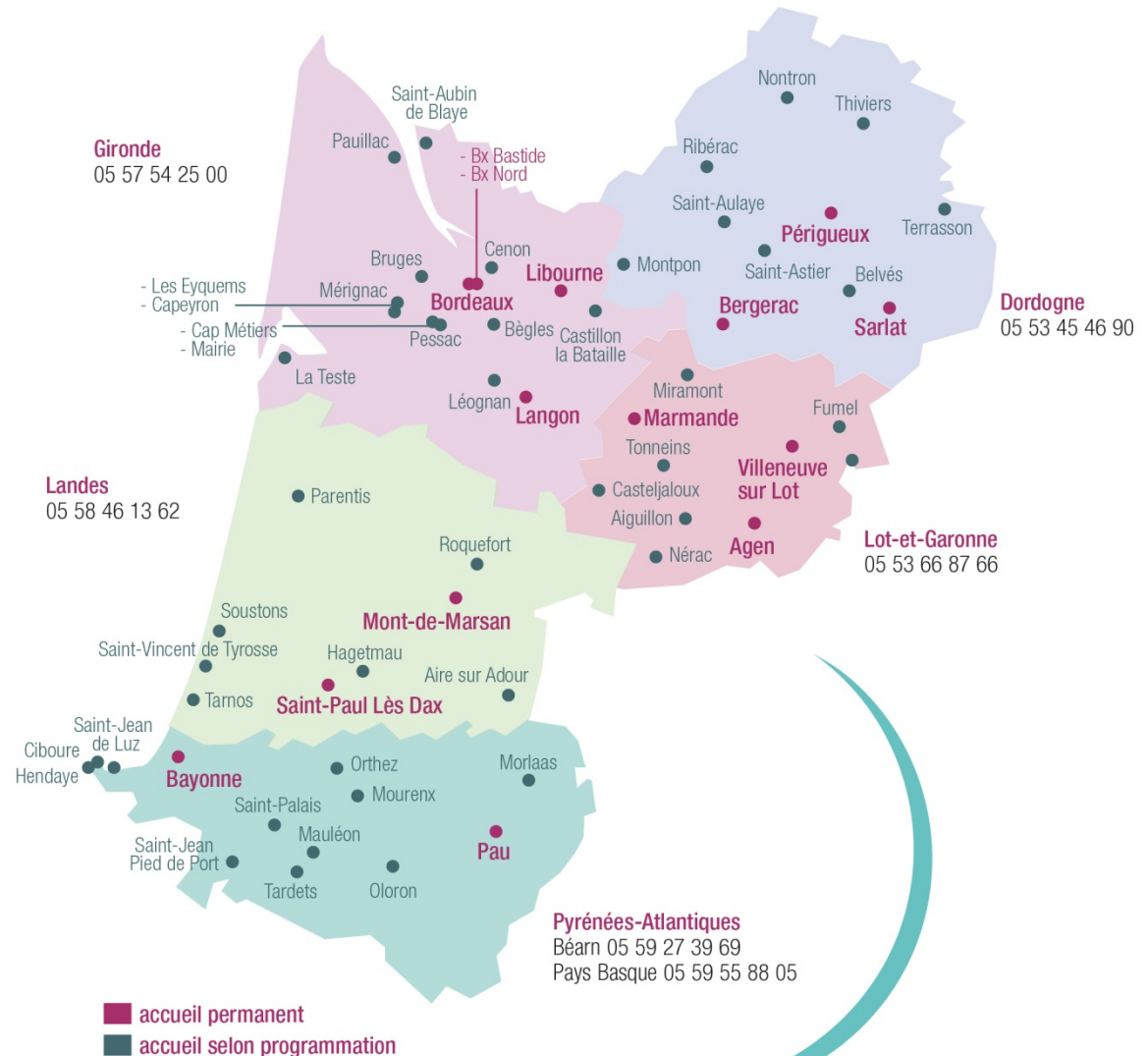
05 53 66 87 66 – Lot et Garonne

45 rue Palissy, 47006 Agen Cedex

CCI, Résidence Guizières, 35 rue Léopold Faye, 47200
Marmande

Maison de l'Emploi du Villeneuvois, 51 rue des Acacias,
47300 Villeneuve sur Lot

www.cibcsolutionsrh.fr

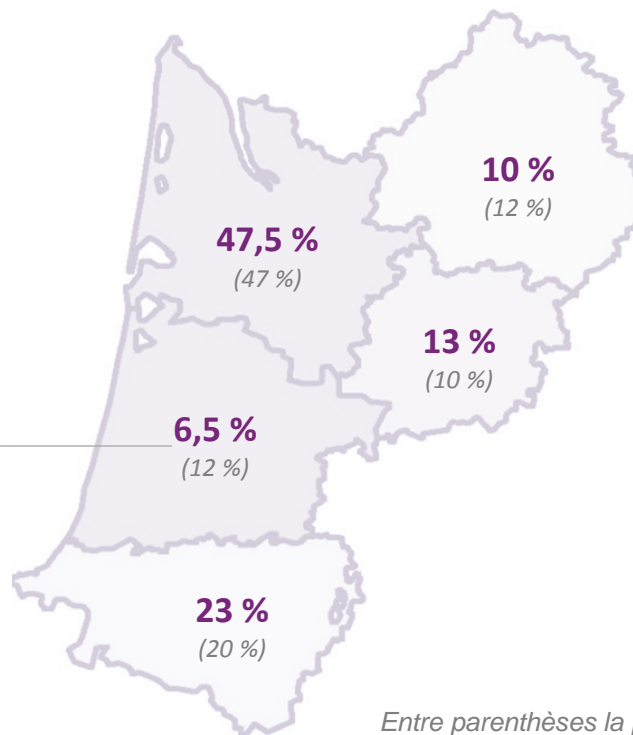


Qui sont-ils ? Caractéristiques du public reçu en entretien conseil dans les PRC aquitains



3 141 personnes reçues en entretien conseil en 2014 dans les PRC aquitains et 3 200 entretiens conseils réalisés.

Répartition des **personnes accueillies** par PRC



Note de lecture : 6,5 % des personnes reçues en entretien conseil en 2014 l'ont été par le PRC des Landes.
Les Landes représentent 12 % de la population active aquitaine.

Entre parenthèses la part de la population active.
Source : Insee RP 2011.

3 200 entretiens conseils ont été réalisés en 2014 dans les PRC aquitains.
En effet, un même bénéficiaire peut participer à plusieurs entretiens conseil.

Un public conseillé majoritairement féminin.



Entre parenthèses la part de la population active.
Source : Insee RP 2011.

Près de **2/3 des personnes** conseillées dans les PRC aquitains sont des **femmes**, mais depuis 2009, la part des hommes progresse.

On peut supposer que le poids du secteur sanitaire et social dans la demande de VAE peut expliquer, en partie, cette féminisation du dispositif.

La majorité des personnes reçues ont entre 30 et 44 ans.

Répartition par âge

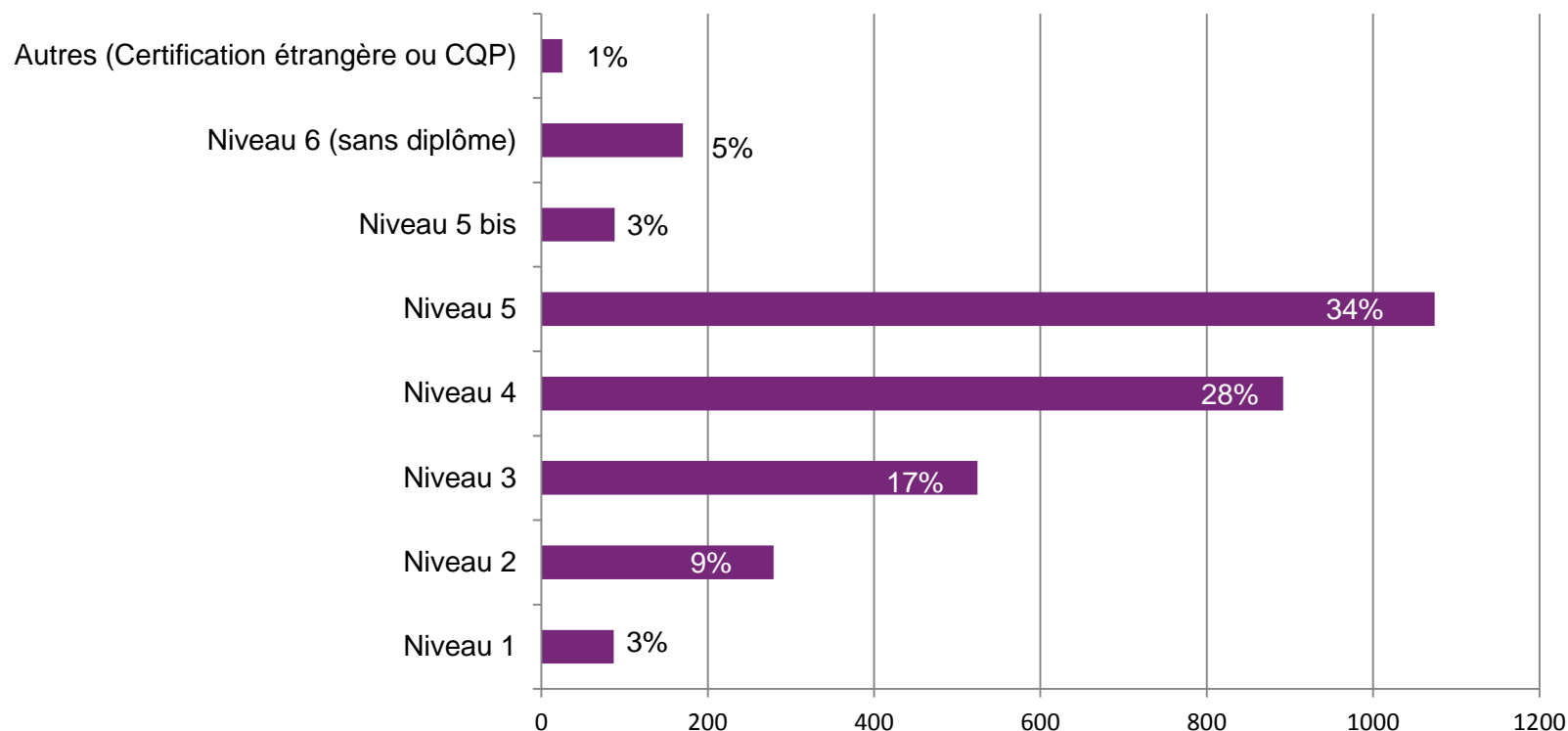
- de 25 ans :	2,8 %	(11 %)
25-29 ans :	10,5 %	(11 %)
30-44 ans :	55 %	(39 %)
45 ans et + :	31,7 %	(40 %)

Moyenne d'âge : **39 ans.**

Entre parenthèses la part de la population active.
Source : Insee RP 2011.

A noter : Le fait d'obtenir une certification par la VAE nécessite d'avoir acquis une certaine expérience professionnelle (au minimum 3 ans dans le domaine de la certification visée). Ainsi, les caractéristiques d'âge varient peu d'une année à l'autre depuis la création du dispositif d'information conseil, même si la part des moins de 35 ans augmente depuis 2011.

Les détenteurs de niveaux V et IV restent majoritaires à bénéficier de la prestation de conseil VAE.



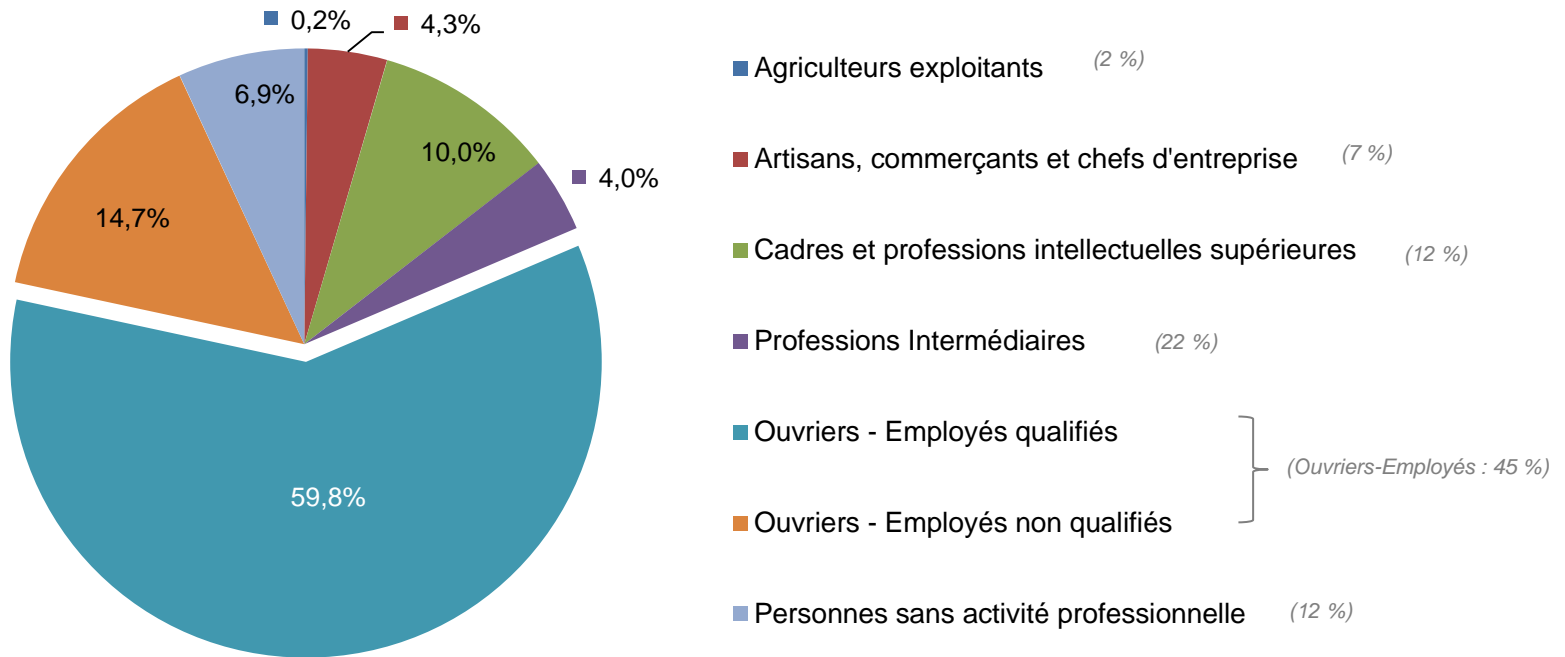
A noter :

Une surreprésentation des niveaux supérieurs (I et II) en Pyrénées-Atlantiques et en Gironde (*3 points de plus que la moyenne*) et des niveaux VI (sans diplôme) dans le Lot et Garonne (*4 points de plus que la moyenne*).

Par ailleurs, les femmes reçues dans les PRC aquitains sont proportionnellement légèrement plus diplômées que les hommes (elles sont 13 % à avoir un niveau I ou II, contre 9 % des hommes).

Plus de la moitié des personnes reçues sont ouvriers - employés qualifiés.

Part des personnes reçues par catégorie socio-professionnelle



Entre parenthèses la part de la population active.
Source : Insee RP 2011.

Les hommes sont surreprésentés dans la catégorie socio-professionnelle « Cadres et professions intellectuelles supérieures » et « Artisans ».
Les femmes sont surreprésentées dans les autres catégories « Ouvriers - Employés non qualifiés » et personnes sans activité professionnelle.

Plus de 80 % des personnes reçues pour un conseil VAE sont issues du secteur tertiaire.

Secteur d'activité des personnes reçues (NAF 21)	Nombre de personnes reçues	
Agriculture, sylviculture et pêche	104	Agriculture : 3,3 % (5 %)
Industries extractives	6	
Industrie manufacturière	103	Industrie : 3,9 % (12 %)
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	8	
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	6	
Construction	150	Construction : 4,7 % (8 %)
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	599	
Transports et entreposage	32	
Hébergement et restauration	104	
Information et communication	98	
Activités financières et d'assurance	97	
Activités immobilières	33	
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	266	
Activités de services administratifs et de soutien	271	Tertiaire : 80,6 % (75 %)
Administration publique	35	
Enseignement	142	
Santé humaine et action sociale	537	
Arts, spectacles et activités récréatives	61	
Activités des ménages en tant qu'employeurs ; activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre	41	
Autres activités de services	217	
Non renseigné	231	Non renseigné : 7,3%
Total	3141	

Entre parenthèses la part de la population active. Source : Insee RP 2011.

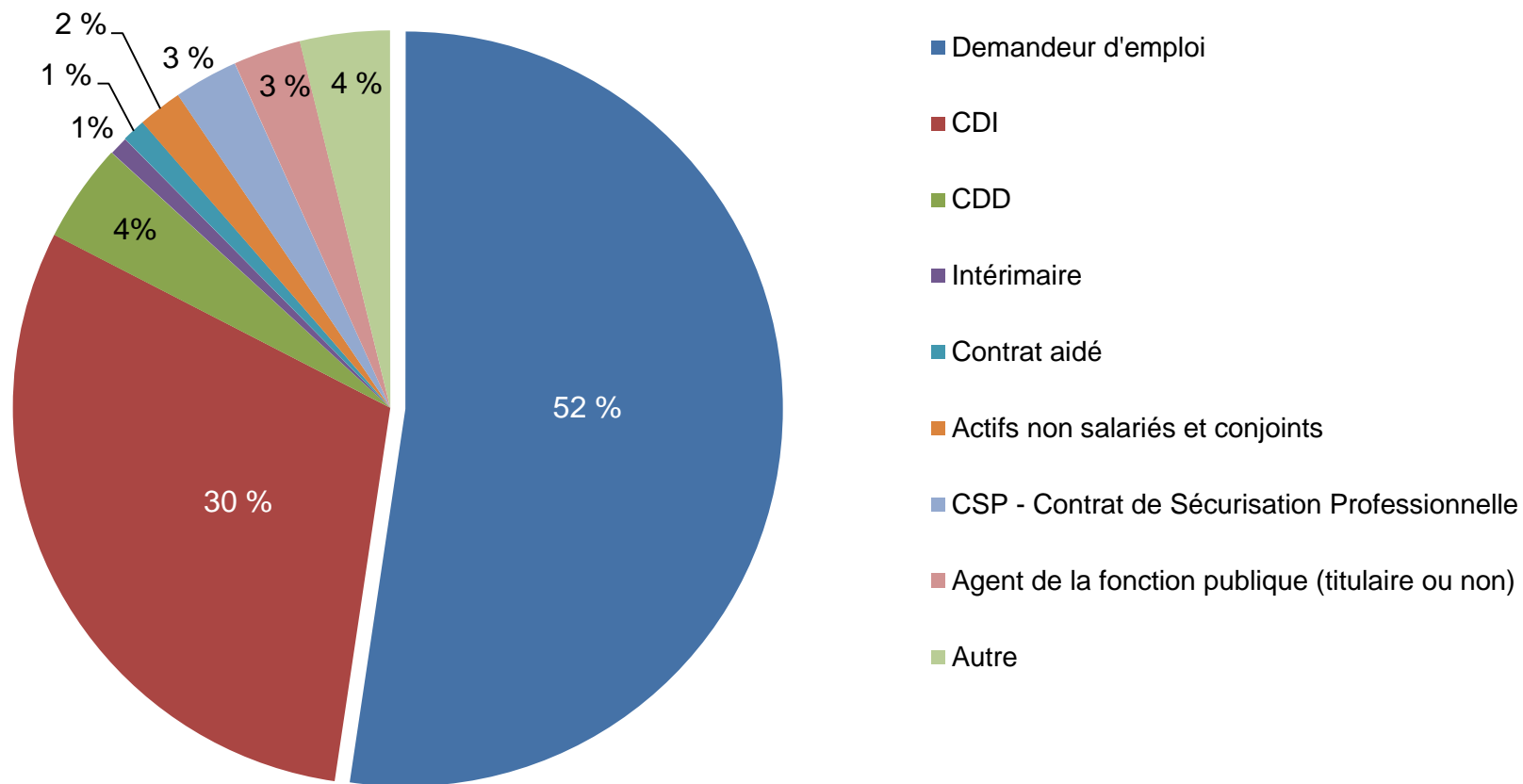
A noter : Il s'agit du secteur d'activité actuel, ou du dernier secteur d'activité connu dans lequel a travaillé le bénéficiaire de la prestation d'entretien conseil.

Plus d'1/3 des bénéficiaires sont issus des secteurs du **commerce; réparation automobile, de la santé et de l'action sociale**.


Par ailleurs, on observe que les personnes issues du secteur santé et action sociale sont pour 89 % des femmes. Elles représentent 60 % des bénéficiaires issus du secteur du commerce et de la réparation automobile.

Les hommes sont quant à eux plus nombreux dans les secteurs de l'agriculture, de l'industrie, de la construction et légèrement plus représentés dans les secteurs du transport, de l'hébergement et la restauration et les activités scientifiques et techniques.

Plus de la moitié des personnes reçues en entretien conseil sont en recherche d'emploi.



Zoom sur le profil des demandeurs d'emplois et des salariés en CDI reçus pour un entretien conseil VAE dans les PRC aquitains.



Les **demandeurs d'emploi** sont surreprésentés parmi les personnes reçues dans le **Lot et Garonne** (65 %) et sous-représentés dans les Landes (44 %) et les Pyrénées Atlantiques (45 %), au profit des salariés en CDI .

On peut noter que le Lot et Garonne affiche le deuxième plus fort taux de chômage en Aquitaine (après la Dordogne). Les Landes et les Pyrénées-Atlantiques les taux les plus faibles.


De plus, une expérimentation entre Pôle Emploi et le PRC en Lot et Garonne en 2012 a pu également avoir eu une influence sur ces chiffres.






Les femmes sont **légèrement plus nombreuses en situation de recherche d'emploi** (54 % de femmes, contre 50 % d'hommes). Les hommes étant plus en CDI que les femmes (33 %, contre 28 % pour les femmes).
A noter, les demandeurs d'emploi (DEFM) en Aquitaine sont pour 53 % des femmes.



Les personnes reçues de **45 ans et plus sont plus souvent demandeurs d'emploi** (57 % de demandeurs d'emplois, et 25 % en CDI) que les 25-29 ans (45 % demandeurs d'emplois, et 36 % en CDI).



Le nombre de demandeurs d'emploi décroît avec l'augmentation du niveau détenu par le candidat. Ils représentent 59 % des détenteurs d'un niveau infra V, 48 % des niveaux I.



Les demandeurs d'emplois sont surreprésentés dans les secteurs (*secteur d'activité d'exercice ou dernier secteur d'activité connu*) de **l'hébergement et la restauration, du commerce; réparation automobile et de la construction** (où ils représentent respectivement 64,4 %, 62 % et 56,6 %).



Ils **sont sous-représentés dans les secteurs d'activité de l'industrie manufacturière**, au profit des CDI (39,8 % de demandeurs d'emplois et 43,6 % de CDI).



Dans le secteur de la santé et de l'action sociale, les demandeurs d'emploi représentent 47,6% des bénéficiaires, les CDI 33,8 %.

8 % des personnes reçues en entretien conseil sont bénéficiaires de l'Obligation d'emploi et 5 % sont reconnues travailleur handicapé.

	Nombre de personnes bénéficiaires de l'Obligation d'emploi
Oui	8%
Non	49%
<i>Non renseigné</i>	43 %
Total	100%

	Nombre de personnes reconnues travailleurs handicapés
Oui	5%
Non	95%
Total	100%

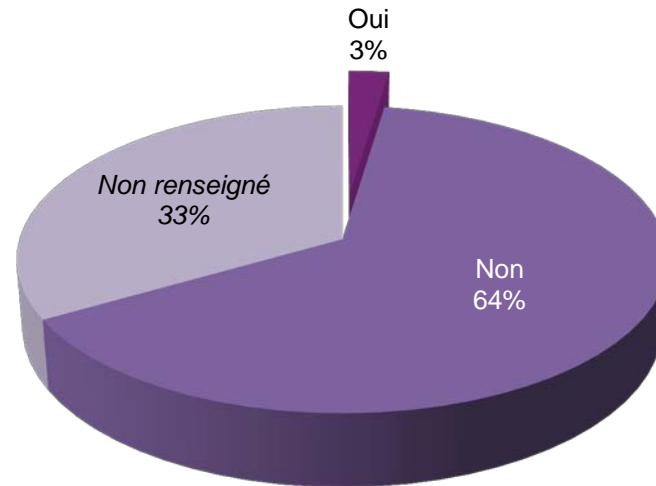
Bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) : cette catégorie rassemble les travailleurs reconnus handicapés, victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles, titulaires de l'allocation aux adultes handicapés, titulaires d'une pension d'invalidité anciens militaires et assimilés, titulaires d'une pension militaire d'invalidité conjoints survivants non remariés titulaires d'une pension, ...

Personnes reconnues travailleurs handicapées (RQTH) : La reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) est délivrée par la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH). Elle s'adresse aux personnes en capacité de travailler, mais présentant des difficultés à exercer certains types d'activités professionnelles en raison de problèmes de santé (maladies, handicaps).

A noter : Les personnes reçues ne sont pas obligées de déclarer leur statut dans le cadre d'un entretien conseil (données déclaratives). Ceci explique, en partie, la part importante de « non renseigné » dans la base RésoVAE Aquitaine.

La démarche entreprise, nouvelle prestation des Point Relais Conseil en Aquitaine.

Part des démarches entreprises

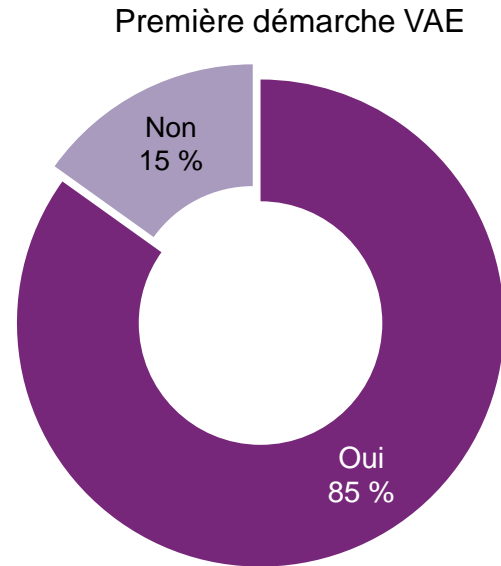


Des prestations VAE en entreprise sont financées par le Conseil régional d'Aquitaine. Le PRC propose un diagnostic auprès de l'entreprise (opportunité, faisabilité, plan d'action), qui peut ensuite engager une démarche collective ou faciliter une démarche individuelle des salariés.

A noter : une part importante de « non renseigné ». Le renseignement de cet indicateur a été rendu obligatoire depuis l'été 2014 dans l'outil de recueil des données RésoVAE Aquitaine.

De plus, sur l'année 2014, seul 1 % des entretiens conseils ont été réalisés directement dans une entreprise. Cela ne signifie pas pour autant qu'un entretien réalisé dans une autre structure d'accueil (PRC, antennes, ou partenaires) n'est pas motivé suite à une démarche entreprise.

15 % des personnes conseillées dans un PRC n'en sont pas à leur première démarche VAE.



Les bénéficiaires qui n'en sont pas à leur première démarche VAE représentent 15 % des personnes reçues dans les PRC. Ils représentent cependant **20 % du total des bénéficiaires dans les Landes et 19 % du total des bénéficiaires de Dordogne**. Ils sont 16 % dans les Pyrénées-Atlantiques, 14 % dans le Lot et Garonne et 13 % en Gironde.

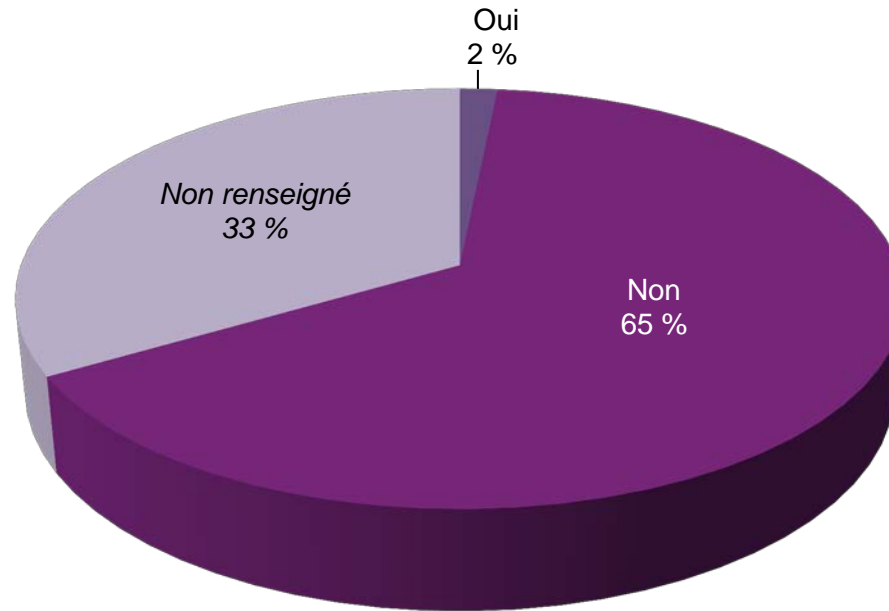
Ils représentent **15,9 % des bénéficiaires de 25-29 ans**, 15,1 % des 30-44 ans et 14,9 % des 45 ans et plus, contre 12,5 % des bénéficiaires de moins de 25 ans.

Ils représentent par ailleurs **17 % des détenteurs d'un niveau III** (pour 14 % des niveaux I, 12 % des niveaux II, 15 % des niveaux IV et 15 % des niveaux V et infra V).

Enfin, Les bénéficiaires qui n'en sont pas à leur première démarche VAE représentent **17 % des personnes visant un niveau V**.

Peu de personnes reçues pour reconnaissance d'une activité bénévole.

Part des personnes reçues pour reconnaissance d'une activité bénévole



Les deux tiers des bénéficiaires d'une prestation d'entretien conseil souhaitent faire valider une expérience professionnelle.

A noter : une part importante de « non renseigné » dans la base RésoVAE Aquitaine. Le renseignement de cet indicateur a donc été rendu obligatoire depuis l'été 2014.

Plus du tiers des personnes reçues en PRC inscrivent leur démarche dans le cadre d'une recherche d'emploi.

Objectif visé par les personnes reçues en entretien conseil en 2014	
Recherche d'emploi	36 %
Promotion professionnelle	19 %
Changement d'emploi ou réorientation	18 %
Reconnaissance personnelle	13 %
Maintien dans l'emploi	9 %
Accès à une formation	5 %

73 %

Près de 60 % des **demandeurs d'emploi** entame une démarche VAE pour **recherche d'emploi**.

Près de la moitié des personnes ayant un **niveau I** (49 %) exprime un objectif de **recherche d'emploi**.

Enfin, les **hommes** et les **moins de 30 ans** entament une démarche VAE plus souvent que les femmes dans l'objectif d'une **promotion professionnelle**.

Près d'un tiers des personnes reçues font suite au conseil d'un prescripteur.

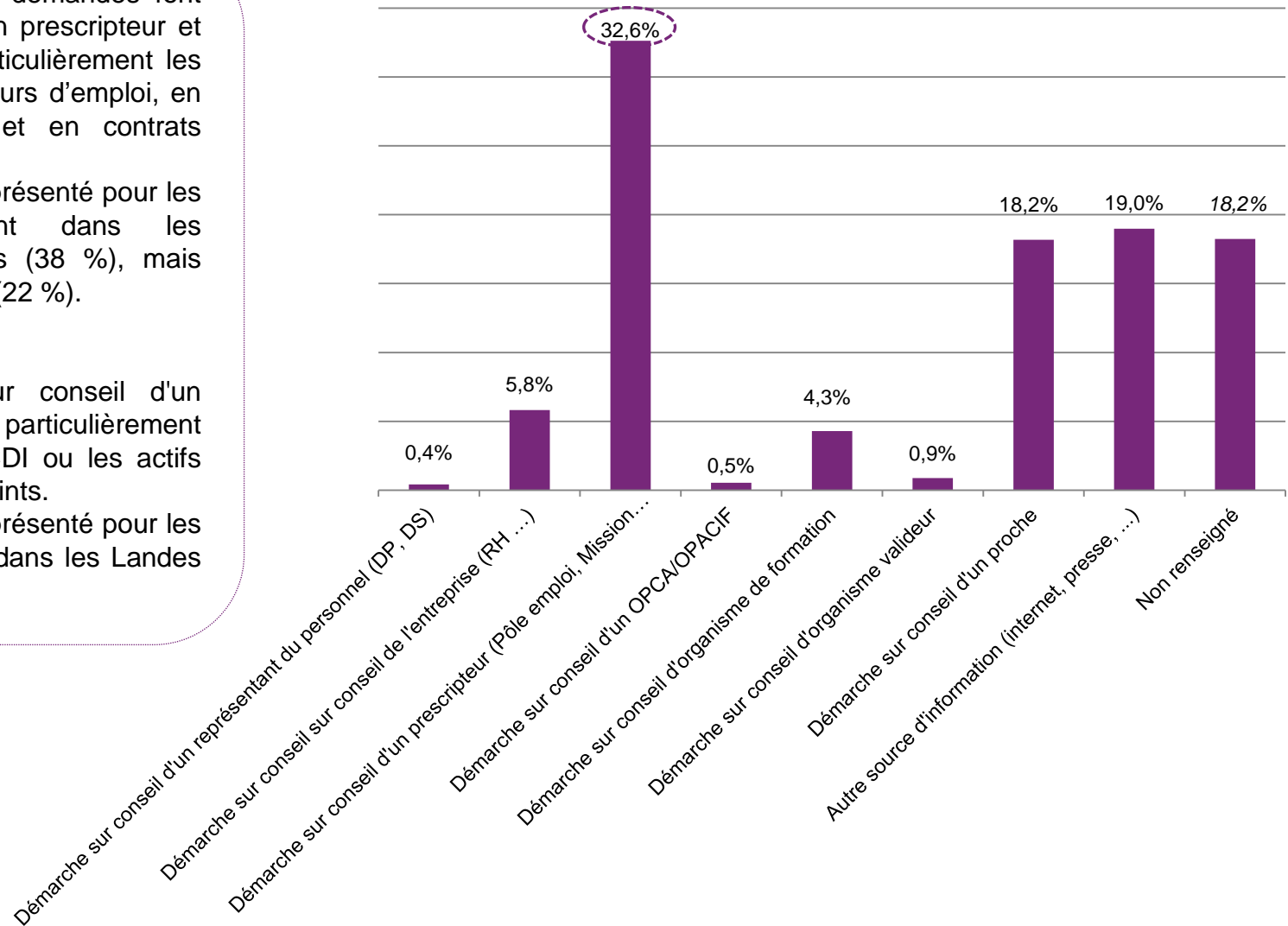
Près d'un tiers des demandes font suite au conseil d'un prescripteur et concernent plus particulièrement les personnes demandeurs d'emploi, en CDD, intérimaires et en contrats aidés.

Cet item est plus représenté pour les personnes habitant dans les Pyrénées-Atlantiques (38 %), mais moins en Dordogne (22 %).

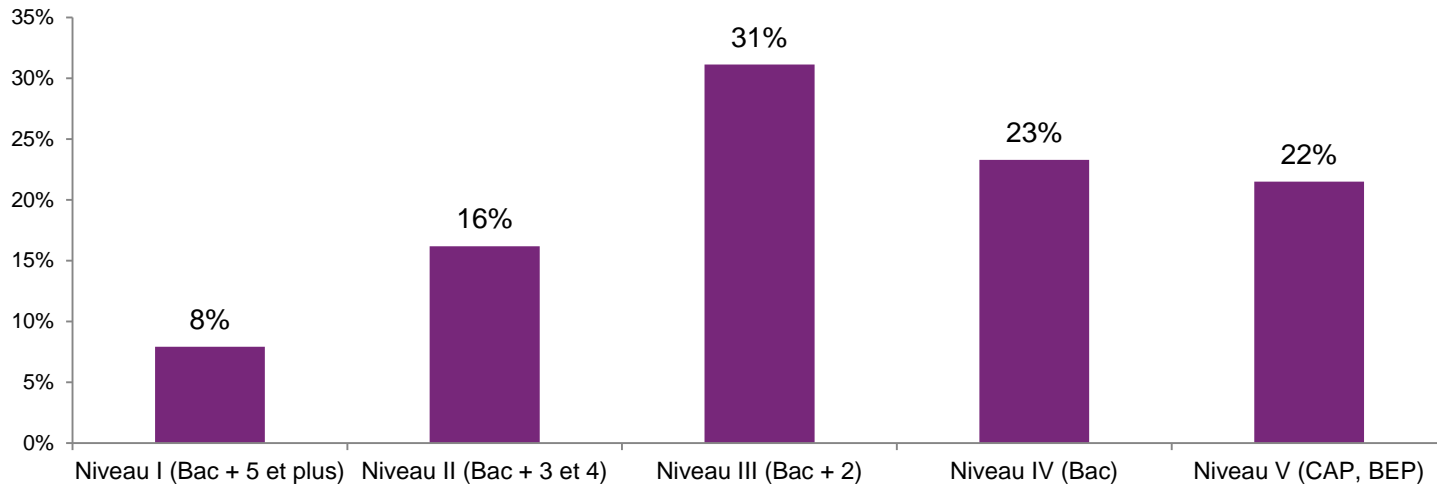
Les démarches sur conseil d'un proche concernent particulièrement les personnes en CDI ou les actifs non salariés et conjoints.

Cet item est plus représenté pour les personnes habitant dans les Landes (41 %).

Origine de la demande de conseil VAE



Un décalage « logique » entre le niveau détenu et le niveau visé.



13 % des individus visent des certifications de niveau inférieur à leur niveau de qualification actuelle et 21,5 % d'entre eux, un niveau équivalent. On peut supposer que le bénéfice recherché étant d'acquérir une certification dans son domaine d'activité et non de faire uniquement progresser son niveau de formation.

Parmi ceux qui visent un niveau supérieur, la majorité vise une progression d'un seul niveau de formation par rapport à leur niveau antérieur.

- ➡ 38 % des niveaux V visent un niveau IV et 29 % visent une certification de même niveau.
- ➡ 48 % des détenteurs d'un niveau IV visent un niveau III.
- ➡ 58 % des détenteurs d'un niveau I, visent un niveau II ou III, 34 % un niveau I.

A noter : Globalement, les femmes visent plus particulièrement des niveaux V ou IV, les hommes des certifications de niveau I, alors que les femmes sont proportionnellement légèrement plus diplômées que les hommes.

Enfin, en lien avec la surreprésentation des détenteurs de niveaux supérieurs en Pyrénées-Atlantiques et de niveaux VI dans le Lot et Garonne, on constate que les certifications de niveau I sont plus souvent visées par les résidents des Pyrénées-Atlantiques que dans le Lot et Garonne. A l'inverse, les certifications de niveau V sont moins demandées par les bénéficiaires des Pyrénées-Atlantiques (et plus par les bénéficiaires originaires de Dordogne ou du Lot et Garonne).

Près de 90 % des projets de VAE portent sur des diplômes de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur, des titres des Ministères chargés de l'emploi, ou de la DRJSCS.


Les 10 certifications les plus visées par les candidats à la VAE reçus dans les PRC aquitains


	Nombre de fois ou la certification est visée	% total du nombre de projets de certifications
CAP petite enfance (niv. V)	111	3 %
Diplôme d'État d'auxiliaire de vie sociale (niv. V)	108	3 %
Diplôme d'État d'aide-soignant (niv. V)	93	2 %
BTS management des unités commerciales (niv. III)	91	2 %
Titre professionnel manager(euse) d'univers marchand (niv. III)	60	2 %
Bac pro commerce (niv. IV)	59	2 %
BTS assistant de gestion de PME-PMI à référentiel commun européen (niv. III)	52	2 %
Diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture (niv. V)	50	1 %
Titre professionnel secrétaire assistant(e) (niv. IV)	49	1 %
Titre professionnel vendeur(se)-conseil en magasin (niv. IV)	44	1 %

A noter : les bénéficiaires peuvent choisir plusieurs certifications (trois hypothèses de certifications possibles pour un entretien).

Elles concernent majoritairement le **secteur de l'action sociale et de la santé et du commerce**.



- 
- BTS management des unités commerciales
 - Titre professionnel manager(euse) d'univers marchand
 - BTS négociation et relation client
 - Diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé
 - Bac pro cuisine
 - Responsable de développement commercial
 - Bac pro commerce
 - Diplôme d'État de moniteur éducateur
 - Bac pro logistique
 - Responsable manager de la distribution
 - Chef de projet en conception de systèmes informatiques
 - BTS hôtellerie-restauration (HR) option B : art culinaire, art de la table et du service
 - Attaché commercial
 - Titre professionnel vendeur(se)-conseil en magasin
 - CAP cuisine

- 
- CAP petite enfance
 - Diplôme d'État d'auxiliaire de vie sociale
 - Diplôme d'État d'aide-soignant
 - BTS management des unités commerciales
 - Diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture
 - BTS assistant de gestion de PME-PMI à référentiel commun européen
 - Titre professionnel secrétaire assistant(e)
 - Bac pro commerce
 - Titre professionnel manager(euse) d'univers marchand
 - BTS assistant de manager
 - Titre professionnel vendeur(se)-conseil en magasin
 - MC aide à domicile
 - BTS comptabilité et gestion des organisations
 - Diplôme d'État d'aide médico-psychologique
 - Titre professionnel assistant(e) de vie aux familles

On observe globalement une hétérogénéité des certifications visées : la totalité des personnes reçues ont porté leurs choix vers **1 200 certifications différentes**.

Le public **masculin** se concentre essentiellement sur des certifications du secteur du **commerce**, en particulier le BTS management des unités commerciales, Titre professionnel manager d'univers marchand et BTS négociation et relation client (demandés plus de 20 fois).

Le public **féminin** vise essentiellement des certifications du secteur **sanitaire et social**, notamment le CAP petite enfance, le Diplôme d'État d'auxiliaire de vie sociale et le Diplôme d'État d'aide-soignant (demandés plus de 85 fois).

Zoom sur les 10 certifications les plus visées par les candidats à la VAE reçus dans les PRC aquitains : quelques hypothèses explicatives



***Rappel:** Les certifications les plus visées sont réparties principalement sur deux secteurs : sanitaire et social, commerce. Plus d'1/3 des bénéficiaires reçus sont issus de ces secteurs (dernier secteur d'activité connu ou actuel).*

Les certifications les plus visées concernent des métiers ou secteurs d'activité qui recrutent en Aquitaine, à court ou moyen termes. Ces secteurs ne trouvent pas aujourd'hui assez de candidats formés, notamment dans les services aux entreprises, services aux personnes / social (auxiliaire de vie sociale et aide-soignant en particulier), le commerce, l'hôtellerie et les métiers de bouche.

Il est possible pour des personnes d'entrer sur certains de ces métiers sans aucune qualification (ex. vente, aide à domicile, ...) et de gravir les échelons pour accéder à des postes de niveau supérieur. Les difficultés de recrutement dans le secteur sanitaire et social conduisent en outre les employeurs à recruter du personnel non qualifié, leur permettant par la suite de se qualifier et de se stabiliser.

Pour ces personnes, la VAE peut apparaître comme une étape dans un parcours de stabilisation professionnelle : une première étape de validation des acquis facilite ensuite l'accès à une qualification complémentaire, gage d'une stabilisation dans l'emploi.

A l'inverse, l'exercice de certains métiers est soumis à l'obtention de diplômes spécifiques (ex. aide-soignant, responsable de magasin, ...).

Ces métiers évoluent et demandent plus de compétences techniques (ex. assistant de gestion, aide à domicile, aide-soignant), qu'il semble stratégique et valorisant de faire reconnaître.

Le BTS Assistant de gestion de PME-PMI représente aujourd'hui un « sésame » d'entrée dans la vie active pour le métier auquel il prépare, même si l'on constate de la part des recruteurs une tendance de plus en plus marquée à privilégier le parcours professionnel. On peut supposer que les personnes en poste, comme en situation de recherche d'emploi, mettent toutes les chances de leur côté en obtenant la certification par la VAE.



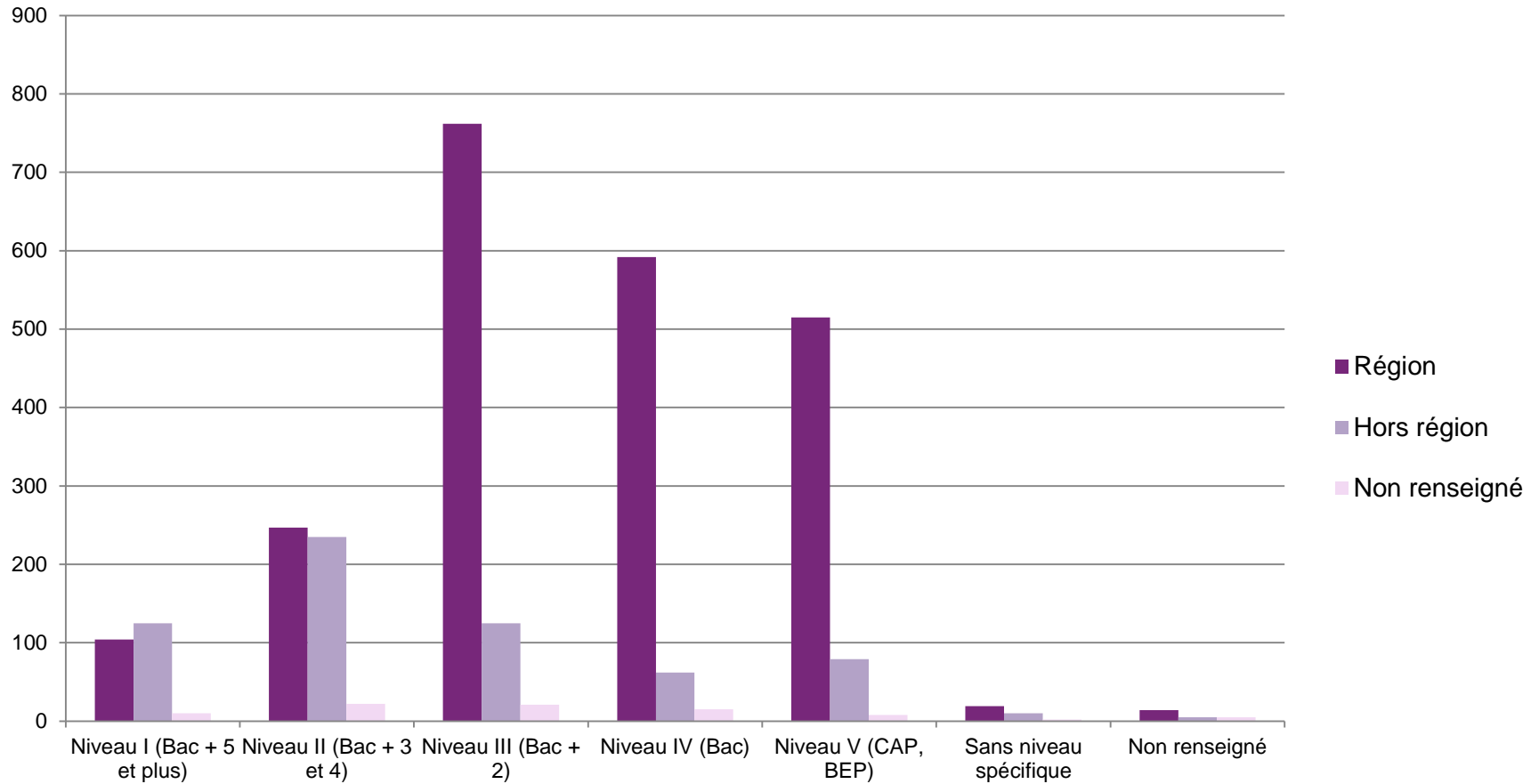
Concernant plus spécifiquement le secteur sanitaire et social (CAP Petite enfance, Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale, Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant et Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de puériculture) :

Dès 2002, ce secteur s'est engagé dans une démarche de professionnalisation, en mobilisant notamment la VAE.

Dans ce secteur, elle peut être un moyen de répondre à des exigences de qualification liées aux pratiques professionnelles. Elle entre dans une logique de qualification pour l'exercice de métiers tournés vers des publics fragiles, où les opérateurs sont sensibles aux compétences des professionnels sans que les métiers soient nécessairement réglementés par la possession d'un diplôme. Elle permet par ailleurs une reconnaissance de l'expérience et la structuration des parcours.

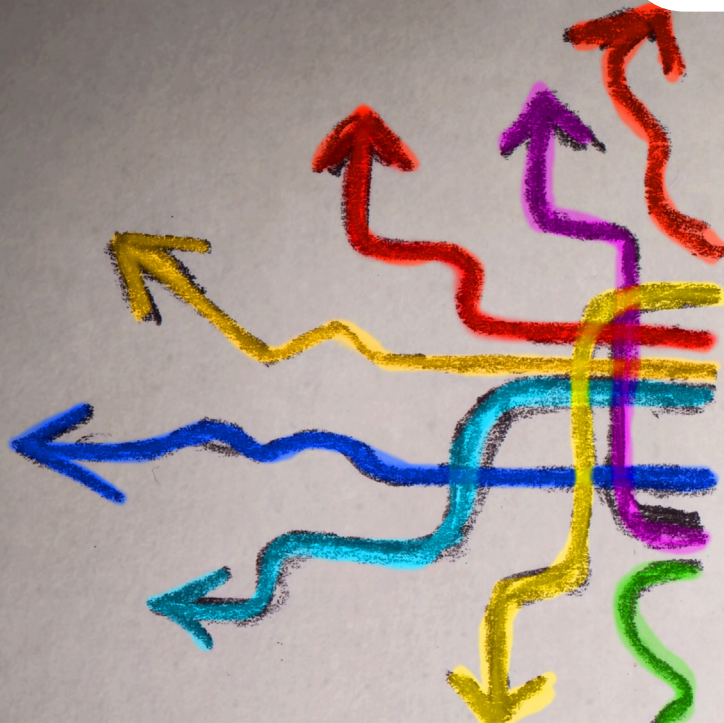
- La VAE permet de faire évoluer les situations des « faisant-fonction », nombreux dans le secteur (manque de candidats, de moyens financiers des structures, ...).
- Concernant le CAP Petite enfance, on peut supposer qu'il connaît un afflux de demandes car ce diplôme est obligatoire pour accéder à la titularisation d'agent technique spécialisé dans les écoles maternelles.
- Pour l'aide à domicile, l'absence de diplôme et l'expérience de bon nombre d'intervenants justifient, chaque année, un certain nombre de demandes de VAE, notamment pour le DEAVS. La VAE demeure un moyen de structurer le parcours professionnel des aides à domicile, en articulant expérience et formation. Elle permet également de maintenir leur employabilité. En effet, le diplôme est un repère rassurant en termes de connaissances et permet d'obtenir un premier niveau de qualification, de donner une impulsion et du sens aux parcours professionnels souvent diversifiés. De plus, l'obtention du diplôme DEAVS (mais c'est également le cas pour la Mention Complémentaire Aide à domicile) valide le métier « d'auxiliaire de vie sociale », classé catégorie C dans l'accord de la Branche aide à domicile sur les emplois et les rémunérations du 29 mars 2002. Ils garantissent donc aux titulaires un niveau de rémunération.
- Enfin, le dispositif VAE se trouverait également renforcé par l'intégration du système de passerelle existant déjà dans les métiers de la santé ou du social. La VAE intervient comme « VAE parcours », dans laquelle la validation partielle aide à raccourcir le parcours de formation (ex. diplôme d'auxiliaire de vie sociale vers diplôme d'aide soignant).

75 % des certifications visées par le public reçu en entretien conseil sont proposées en Aquitaine.



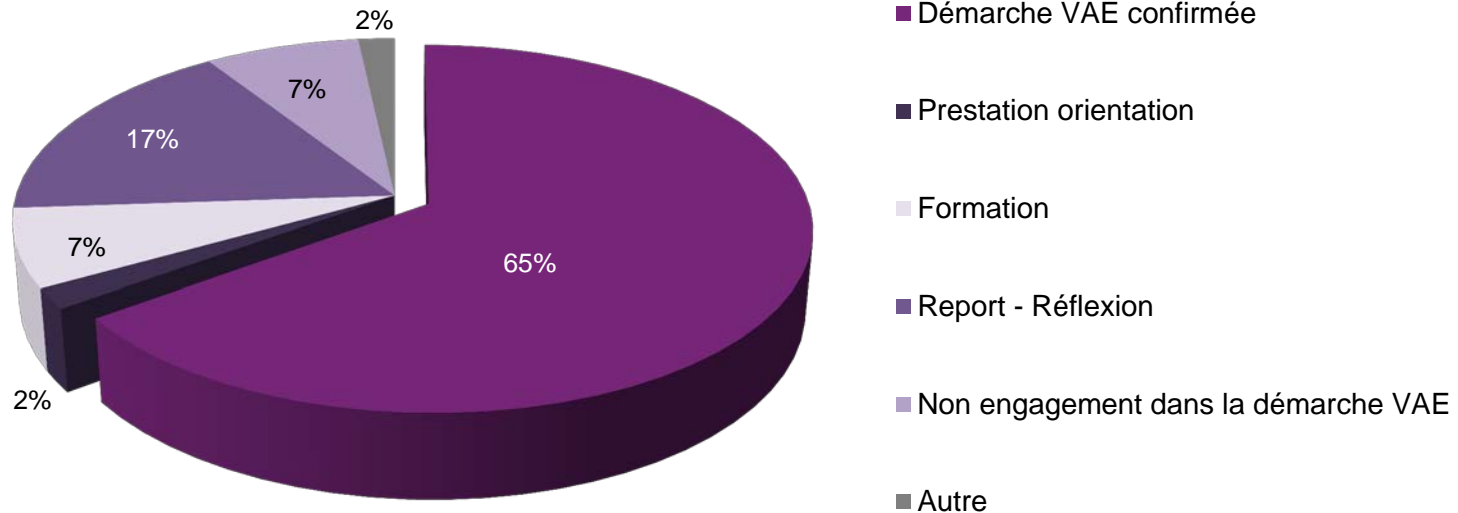
Les certifications visées sont proposées majoritairement en Région, sauf pour les certifications de niveau I (52 % hors Région).

 **Quelle est l'issue de l'entretien conseil ?**




Près de deux tiers des personnes reçues dans les PRC aquitains souhaitent confirmer leur démarche à l'issue de leur entretien conseil.

Type de conclusions à l'issue de l'entretien conseil



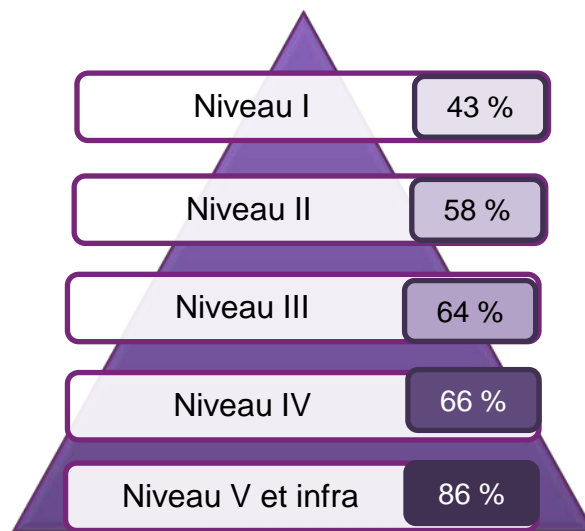
On observe un léger impact des variables genre, âge et situation professionnelle sur la confirmation de la démarche à l'issue de l'entretien conseil :

- ➡ Les hommes confirment légèrement plus leur démarche VAE à l'issue de l'entretien conseil (70 %, contre 62 % pour les femmes).
- ➡ Les personnes en CDI confirment plus (69 %) que les demandeurs d'emplois (64 %).
- ➡ A l'inverse, les moins de 25 ans confirment moins souvent la démarche (59 %) et reportent plus (22 %).

 Une même personne peut avoir plusieurs conclusions à l'issue d'un conseil VAE. Cela concerne 6 % des dossiers .

Le nombre de démarches confirmées décroît avec l'augmentation du niveau détenu par le candidat.

Proportion des démarches VAE confirmées à l'issue de l'entretien conseil par niveau de formation détenu



Le nombre de démarches confirmées décroît avec l'augmentation du niveau détenu par le candidat. En effet, 86 % des détenteurs d'un niveau V et infra V confirment leur démarche, contre 43% des niveau I (qui sont 28 % à reporter leur démarche VAE).

 **Quelle est la situation du candidat
6 mois après l'entretien conseil ?**



Près de 400 bénéficiaires d'une prestation de suivi à 6 mois en 2014 dans les PRC aquitains.

Les éléments présentés sont issus d'un questionnaire envoyé environ 6 mois après un entretien conseil réalisé dans un PRC et complété entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2014.

Au total, **384 questionnaires** ont été complétés par les bénéficiaires, dont 85 % directement en ligne par le candidat (les autres avec le conseiller).

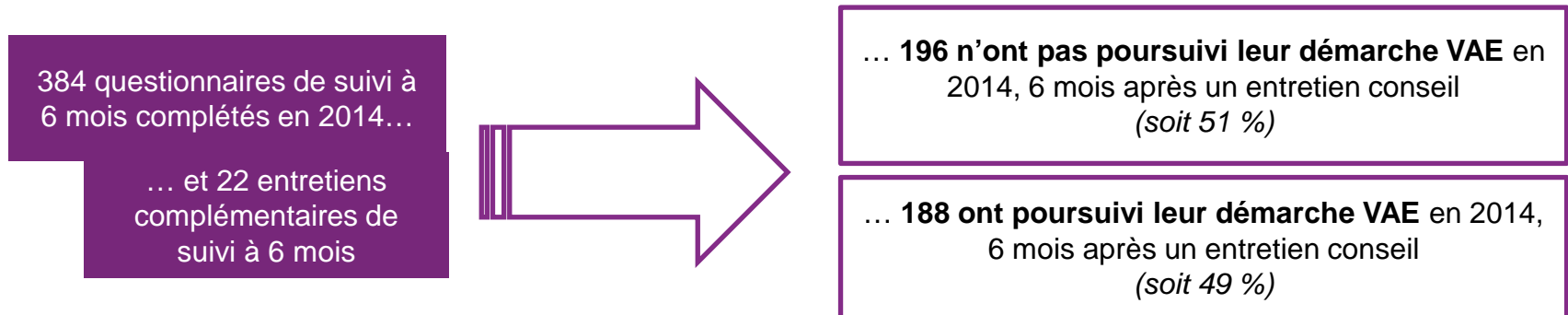
La structure de la population répondante est similaire au profil des candidats reçus en entretien conseil (âge, sexe, situation professionnelle, niveau de formation obtenu et visé).

On observe que 87 % des répondants souhaitent confirmer leur démarche VAE à la fin de leur entretien conseil 6 mois auparavant et 10 % souhaitent reporter la démarche.

Après avoir répondu au questionnaire, un entretien complémentaire de suivi à 6 mois, permettant au bénéficiaire de faire le point sur sa situation avec un conseiller, peut être réalisé par le PRC.

Sur l'année 2014, 22 personnes ont passé un entretien de suivi à 6 mois.

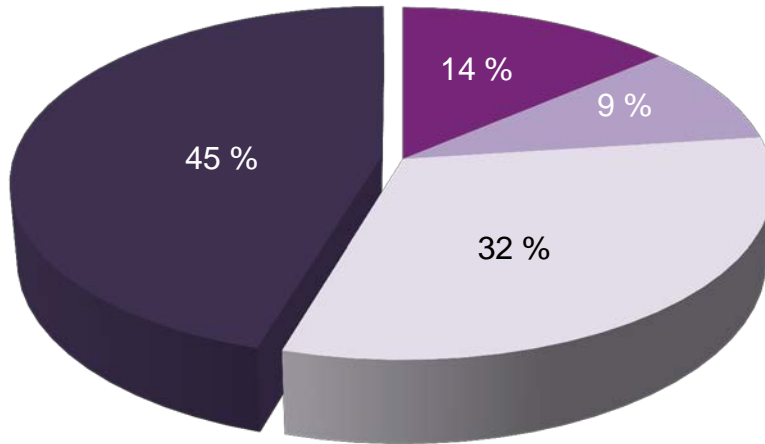
Etat de la démarche VAE, 6 mois après un entretien conseil dans un PRC.



Pour information, entre avril 2013 et janvier 2015 (début du marché PRC), 615 bénéficiaires ont été enquêtés 6 mois après leur entretien conseil. Parmi eux, 539 ont répondu et 123 ont passé un entretien conseil à 6 mois.

Plusieurs raisons expliquent la non poursuite de la démarche.

Motifs de non poursuite de la démarche VAE 6 mois après l'entretien conseil



- J'ai privilégié la formation
- Pour des raisons financières
- J'ai décidé de reporter la démarche

■ Autre raison

Principales raisons « autres » : Démarche non pertinente ou trop complexe, Difficultés (personnelles, administratives, manque de motivation, déceptions...), Autres projets (emploi retrouvé, création d'entreprise, ...), etc.

Rappel : 51 % des bénéficiaires d'une prestation de suivi à 6 mois dans un PRC en 2014 n'ont pas poursuivi leur démarche VAE.



Un biais est possible concernant les participants à une prestation de suivi 6 mois : on peut supposer qu'il s'agit des bénéficiaires rencontrant des difficultés dans leur démarche VAE, et donc le besoin d'un conseil.

Caractéristiques des bénéficiaires qui ne poursuivent pas leur démarche VAE 6 mois après un entretien conseil en PRC.

La **situation professionnelle** a un impact sur la poursuite de la démarche VAE : les **demandeurs d'emplois** poursuivent moins leur démarche que les personnes en CDI (59 %, contre 41 % en CDI).

Le **niveau de certification visé** : les personnes visant un **niveau IV** poursuivent moins leur démarche VAE (61 %). Ceux visant un niveau V poursuivent davantage la démarche (37 % ne poursuivent pas).

Le **type de motivation** : les personnes entamant une démarche VAE dans l'objectif de recherche d'emploi ou d'accès à la formation poursuivent moins leur démarche VAE (63 % et 55 %) que les autres (maintien dans l'emploi, promotion professionnelle,...).
On peut supposer que ceux-ci ont, dans cette période, trouver un emploi ou une formation.

Les personnes reçues qui n'en sont pas à leur première démarche VAE poursuivent moins que les autres.
Cependant, cette variable n'est pas complétée de manière exhaustive.

État du projet pour les 49 % de bénéficiaires ayant poursuivi leur démarche VAE 6 mois après un entretien conseil dans un PRC.



83,5 % des bénéficiaires ayant poursuivi leur démarche se sont engagés sur une des certifications qu'ils avaient visé au départ lors de l'entretien conseil; 16,5 % sur une autre certification.

Suite à une demande de validation déposée et irrecevable (cela ne concerne que 12 individus), 7 ont ciblé une autre certification, 5 ont abandonné ou reporté leur démarche à cette étape.

Les éléments concernant la situation des bénéficiaires suite à un passage en jury (réalisé) ne sont pas diffusables cette année en raison d'un effectif d'individus concernés trop faible.

Il en est de même concernant la situation des bénéficiaires suite à un passage en jury réalisé et dans le cas d'une validation partielle.

Note de lecture : Sur les 188 personnes ayant poursuivi leur démarche de VAE 6 mois après un entretien conseil, 27 % ont pris contact avec l'organisme valideur ; 26 % sont en phase d'accompagnement pour le livret 2.



Rappel : Après un questionnaire, un entretien complémentaire de suivi à 6 mois, permettant au bénéficiaire de faire le point sur sa situation avec un conseiller, peut être réalisé par le PRC.

A l'issue de cet entretien, le bénéficiaire peut émettre le souhait :

- de confirmer sa démarche VAE,
- de ne pas s'engager dans la démarche VAE,
- de reporter sa démarche ou se donner un temps de réflexion,
- d'identifier une solution alternative à la VAE.

En 2014, 22 personnes ont passé un entretien de suivi à 6 mois. Parmi eux, **17 ont souhaité confirmer leur engagement dans la démarche VAE à l'issue de cet entretien.**

A l'avenir, avec un nombre d'entretiens de suivi à 6 mois suffisant pour l'analyse, l'observatoire sera en mesure d'identifier l'impact d'un entretien conseil à 6 mois dans la poursuite de la démarche VAE.

Remerciements

Ce travail a été réalisé à partir des données saisies dans les trois PRC aquitains, que nous souhaitons remercier :

- ✓ Le CIBC de la Gironde.
- ✓ Le CIBC Sud Aquitaine.
- ✓ Le CIBC Solutions RH.

Sources

- Données des points relais conseil aquitains, base RésoVAE Aquitaine, traitement Aquitaine Cap Métiers.
- Données INSSE RP 2011, traitement Aquitaine Cap Métiers.
- Etudes « métiers », Aquitaine Cap Métiers : <http://www.aquitaine-cap-metiers.fr/web/guest/etudes-metiers/-/secteurs>

Pour en savoir plus sur la VAE avec Aquitaine Cap Métiers :

http://www.aquitaine-cap-metiers.fr/web/guest/observatoire_des_parcours_vae_en_aquitaine

<http://www.aquitaine-cap-metiers.fr/web/guest/situation/salarie/valider-vos-acquis>

Sites des Points Relais Conseil aquitains :

PRC Dordogne et Lot et Garonne : www.cibcsolutionsrh.fr

PRC Gironde : www.cibc33.fr

PRC Landes et Pyrénées-Atlantiques : www.cibcsudaquitaine.net

Le portail de la VAE : <http://www.vae.gouv.fr/>

Toutes les ressources pour choisir le bon cap

● La **plate-forme téléphonique** régionale d'information sur la formation pour tous les Aquitains.

0800 940 166

n° vert gratuit

ou www.aquitaine-cap-metiers.fr

● Les **Expositions de découverte des Métiers**, les **Coups de projecteur**, les **Zooms sur les Métiers**.

● Des espaces « ressources » pour le grand public pour s'informer sur la formation, les métiers, la création d'entreprise : les **Espaces Métiers Aquitaine**

Centrale de réservation

05 57 81 58 71

ou www.aquitaine-cap-metiers.fr

● Des **ressources documentaires** et une **bibliothèque numérique « Caplibris » réservées aux professionnels** de la formation, de l'éducation et de l'orientation.

● **Cap Métiers Formation** : programme régional de perfectionnement des professionnels de la formation, de l'insertion et de l'orientation en Aquitaine, journées professionnelles.

● L'**Observatoire régional de l'emploi-formation (OREF)**.

● Un **portail web** dédié à l'information sur la formation, l'éducation, l'orientation et les métiers en Aquitaine.

AQUITAINE
Cap Métiers 

Association régionale pour la formation,
l'orientation et l'emploi

Centre régional Vincent Merle
102 avenue de Canéjan - 33600 Pessac
Tél. : 05 57 81 45 65

contact@aquitaine-cap-metiers.fr



Retrouvez l'ensemble de nos
études et statistiques sur :

www.aquitaine-cap-metiers.fr

Rubrique Les outils pour les professionnels | Etudes et statistiques

